



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/40/183
S/17043

19 mars 1985

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Point 33 de la liste préliminaire*
QUESTION DE PALESTINE

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 19 mars 1985 adressée au Secrétaire général par
le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables
du peuple palestinien

En ma qualité de président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, il m'appartient de vous faire part une fois de plus de la profonde préoccupation du Comité devant les nouveaux actes de répression commis par les autorités israéliennes contre des Palestiniens dans le territoire occupé de la rive occidentale. Les mesures prises récemment par le Gouvernement israélien dans le cadre de sa politique de peuplement dans les territoires occupés demeurent également un sujet de préoccupation.

Le Comité a appris, d'après des informations publiées dans le Jerusalem Post et dans le New York Times du 4 mars 1985 ainsi que dans Al-Fajr du 8 mars 1985, que des troupes israéliennes avaient fait irruption, dans la nuit du 1^{er} mars, sur deux campus de l'Université Bir Zeit et s'étaient emparées de centaines d'affiches, de livres et d'autres matériels destinés à une exposition culturelle palestinienne. Cinquante-trois étudiants et leurs invités ont été détenus pour être interrogés. Huit d'entre eux se trouvent encore dans la prison de Fara'a, à Naplouse, alors qu'ils n'ont été inculpés de rien. Radio Tel Aviv a signalé le 8 mars qu'on s'attend à de nouvelles arrestations.

Immédiatement après ces rafles, les campus de Bir Zeit ont été fermés et déclarés zones militaires, et l'entrée en a été interdite à tous. Une semaine plus tard, comme l'agence de presse UPI l'a signalé le 11 mars, le gouverneur militaire de la rive occidentale occupée a décidé de fermer le nouveau campus de Bir Zeit pendant deux mois. Le Conseil d'administration de l'Université Bir Zeit a dénoncé

* A/40/50 et Corr.1.

ces dernières mesures israéliennes, les qualifiant de "nouveau maillon dans une chaîne de violations répétées de la liberté universitaire qui visent à paralyser l'éducation universitaire et le développement de la société arabe palestinienne. Comme le mentionnent les informations citées, la fermeture de l'université à la fin du premier semestre, entraîne à la fois des perturbations dans le calendrier des études, l'interruption d'expériences de laboratoire et un ajournement coûteux du programme de construction mené à l'université.

Je tiens également à exprimer la vive inquiétude causée au Comité par d'autres actes graves perpétrés par le Gouvernement israélien en violation flagrante des droits fondamentaux de l'homme. D'après des informations rapportées par le Bethlehem Press Office le 12 mars 1985, 35 jeunes gens du camp de réfugiés de Dheisheh, qui avaient été arrêtés le 31 janvier 1985 au cours d'un raid nocturne sur ce camp, sont encore détenus sans motif par le gouvernement militaire d'occupation et soumis à des interrogatoires. Deux d'entre eux auraient été torturés au moyen de dispositifs électroniques; les autres n'ont cessé de subir des sévices et des brimades. Quelque 300 Palestiniens venant de la rive occidentale occupée sont détenus dans la prison de Fara'a depuis janvier 1985.

D'autre part, le Comité est gravement préoccupé par la politique, appliquée sans désenclaver par le Gouvernement israélien, d'établir des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Ha'aretz a signalé le 6 mars 1985 que le Ministère israélien du logement avait entrepris d'implanter trois colonies : Azmona, sur le littoral de Gaza; Kaddim, dans la région nord de la rive occidentale; et Naán dans la vallée de Faille du Jourdain. Des colons vivent déjà dans des logements provisoires dans ces trois nouvelles colonies.

Comme déjà en d'autres occasions, ces informations sont portées à votre attention pour vous tenir informé de la menace continue contre la paix et la sécurité internationales constituée par la politique que le Gouvernement d'Israël mène dans les territoires illégalement occupés, en violation des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et des obligations qu'il a acceptées aux termes de la Quatrième Convention de Genève.

De toute évidence, il importe d'adopter d'urgence une nouvelle approche résolue en vue d'arriver à une solution juste, globale et durable de la question de Palestine. Pour cela, je tiens à réaffirmer que le Comité est fermement convaincu que la convocation rapide de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui a été proposée est d'une importance cruciale.

Pour finir, je souhaiterais que le texte de la présente lettre soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité pour l'exercice
des droits inaliénables du peuple
palestinien,

(Signé) Massamba SARRE

